



## PLUS D'INFORMATIONS

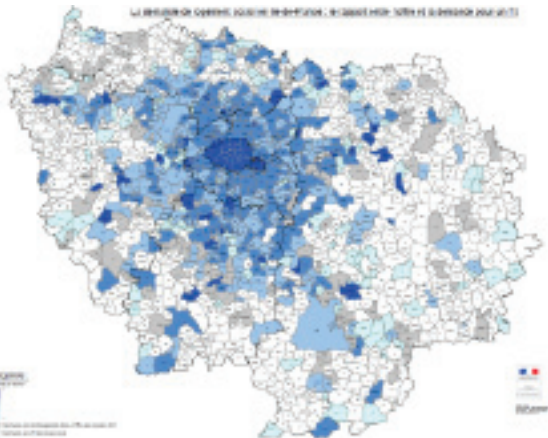


Pour renouveler et/ou mettre à jour votre demande de logement social, **un nouveau portail est à votre disposition**  
[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

**Le site internet de la DRIHL :**  
[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/)  
Rubrique "Se loger"

### Des cartes

de la tension de la demande de logement social par commune et par type de logement.  
N'hésitez pas à les consulter avant de faire votre demande.



## Le mode d'emploi de la demande de logement social :



## Des informations sur le DALO :



## VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL RELÈVE D'UNE SITUATION PRIORITAIRE ?

**VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET**

**VOTRE DEMANDE A ÉTÉ RECONNUE PRIORITAIRE ET URGENTE PAR UNE COMMISSION DALO OU**

**VOUS ÊTES SANS DOMICILE, EXPULSÉ, LOGÉ DANS UN LOCAL IMPROPRE À L'HABITATION...**

**POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS EN ILE-DE-FRANCE**

**01 77 45 45 45**



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT**



01 77 45 45 45

- Les conseillers répondent à vos questions du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Prix d'un appel local
- Réservé aux demandes prioritaires en Ile de France.
- Permet d'obtenir des informations sur le suivi de votre dossier ou sur les démarches à engager dans votre situation



## AVANT D'APPELER

- Avant d'appeler le 01 77 45 45 45, vérifiez que vous avez bien sous les yeux votre **numéro unique de demande de logement social**.

Vous le trouverez facilement sur votre demande de logement social, ou sur votre attestation de renouvellement.

**Sans ce numéro, les conseillers ne pourront pas accéder à votre dossier.**

- Les conseillers ne sont pas habilités à traiter tous les appels, ils ne répondent qu'aux demandeurs prioritaires et urgents.
- Un serveur vocal vous indiquera donc la marche à suivre pour entrer en contact direct avec un conseiller.



## PENDANT L'APPEL

- Les conseillers consultent votre dossier et répondent à vos questions.
- Ils peuvent vous aider à comprendre un courrier, vous orienter dans vos démarches de recherche de logement social, et sont à votre écoute pour toutes les questions concernant le logement prioritaire et urgent.



## ATTENTION

- Les conseillers ne peuvent pas modifier ou mettre à jour votre dossier.
- Conformément à la loi, tous les appels sont enregistrés.

